



France Certification

Qualité, Impact et Environnement !



CERTIFICATIONS PEFC - FSC

PROXIMITÉ - RÉACTIVITÉ - DISPONIBILITÉ - COMPÉTENCES

A P P R O V I S I O N N E M E N T P A P I E R S



VERS UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT !

La gestion responsable des forêts :

une question d'avenir !

CES DERNIÈRES ANNÉES, DES ÉTATS-UNIS JUSQU'EN EUROPE, LES PROFESSIONNELS ONT PRIS CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA FORÊT. JUSQU'À DÉFINIR DES LABELS LE SIGNIFIANT CLAIREMENT.

L'idée de créer un système international permettant d'identifier les forêts gérées durablement naît aux États-Unis au début des années 90, sous l'impulsion d'organisations de protection de l'environnement : WWF, Greenpeace et Amis de la Terre. Baptisé FSC (Forest Stewardship Council), ce système se développe principalement en Amérique du Nord et dans certains pays d'Europe.

Fin 2005, le FSC compte près de 60 millions d'hectares de forêts certifiées, essentiellement dans l'hémisphère Nord. Mais le système FSC se révèle mal adapté aux réalités des forêts européennes qui se particularisent par un fort morcellement et une large prédominance de la forêt privée. Le consommateur fait souvent l'amalgame entre production bois et déforestation des forêts tropicales en Amazonie.

C'est pourquoi, en 1998, des propriétaires forestiers de six pays européens mettent au point la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières, anciennement Programme Européen des Forêts Certifiées).

Dans une logique de développement durable, la certification PEFC a pour objectif de concilier environnement et réalités économique et sociale. Dans un contexte où le consommateur fait souvent l'amalgame entre production bois et déforestation des forêts tropicales en Amazonie, la forêt européenne devait se démarquer.

Il était important de rassurer le public sur la pérennité de la forêt en lui garantissant que son exploitation n'avait en rien détruit l'environnement (la forêt progresse en France comme en Europe).

Entre les pinèdes méditerranéennes et les vastes étendues de conifères scandinaves, les visages de la forêt européenne sont multiples. Pour respecter ces spécificités, ce sont les associations régionales PEFC (20 en France) qui établissent les cahiers des charges que doivent suivre les producteurs de bois.

9 % des forêts exploitées dans le monde bénéficient de la certification PEFC.

Aujourd'hui, sous la pression de la société en matière d'environnement, les pouvoirs publics ont introduit une nouvelle règle dans le code des marchés publics. Ainsi les collectivités locales et les administrations de l'état sont obligées d'exiger du bois certifié lors des appels d'offres publics. Le texte paru au Journal Officiel précise que "cette part devra être, en 2007, d'au moins 50 % des achats de bois. L'objectif visé pour 2010 est que la totalité des achats publics de produits à base de bois réponde à cette exigence".

Ainsi la certification est aujourd'hui devenue le passeport quasi obligatoire pour vendre le bois sur le marché international.